

d'un mois, nombre de semaines compensées, et prestations versées). Ces données, publiées mensuellement dans le *Rapport statistique sur l'application de la loi sur l'assurance-chômage* (n° de catalogue 73-001), servent à des fins administratives; de plus, elles fournissent des renseignements d'intérêt général sur les aspects financiers et autres du régime. Le nombre de réclamations initiales et renouvelées reçues au cours d'un mois donne le nombre approximatif de personnes privées d'un emploi assuré au cours de cette période, tandis que le nombre de réclamants actifs à la fin du mois est une bonne indication du nombre de réclamants qui maintiennent leur contact avec les bureaux locaux de la Commission. En 1960, les bureaux locaux ont reçu 2,700,000 réclamations. En moyenne, il y avait un peu plus de 518,000 réclamations actives à la fin de chaque mois et les prestations versées durant l'année se chiffraient par \$481,800,000. En 1959, il y avait 2,428,000 réclamations actives (454,000 en moyenne par mois) et les prestations totales versées se sont chiffrées par \$406,097,000. La moyenne hebdomadaire des prestations versées en 1960 (\$22.32) a été légèrement supérieure à celle de 1959 (\$21.18); l'augmentation de la moyenne en 1960 résulte en partie de l'adoption de deux nouvelles classes de prestations en septembre 1959, ce qui a augmenté de \$23 à \$27 le taux hebdomadaire maximum (\$30 à \$36 pour ceux qui ont des personnes à charge).

25.—Réclamations déposées, réclamants actifs, bénéficiaires et prestations, par mois, 1959 et 1960

Mois	1959				1960			
	Réclama- tions initiales et renou- velées	Réclama- nts actifs, fin du mois	Bénéfi- ciaires, moyenne hebdoma- daire	Presta- tions	Réclama- tions initiales et renou- velées	Réclama- nts actifs, fin du mois	Bénéfi- ciaires, moyenne hebdoma- daire	Presta- tions
	(milliers)			milliers de dollars	(milliers)			milliers de dollars
Janvier.....	318	785	653	58,652	307	783	620	54,345
Février.....	221	796	673	58,076	240	814	677	62,586
Mars.....	230	767	763	65,868	284	823	733	74,845
Avril.....	207	611	640	59,965	215	715	733	61,768
Mai.....	134	279	486	40,446	166	364	561	52,206
Juin.....	107	221	197	18,157	128	296	276	26,842
Juillet.....	122	226	165	14,531	140	294	226	19,703
Août.....	102	210	155	13,123	150	280	211	21,357
Septembre.....	115	202	155	13,371	140	280	223	21,186
Octobre.....	151	251	160	13,766	178	330	226	20,651
Novembre.....	279	418	210	17,479	304	485	273	26,584
Décembre.....	442	686	362	32,661	448	754	403	39,766
Total.....	2,428	454¹	385¹	406,097	2,700	518¹	430¹	481,836

¹ Moyenne des données à la fin du mois.

En plus des données mensuelles sur l'application de la loi sur l'assurance-chômage, on recueille les chiffres annuels sur les personnes assurées et sur les périodes de prestations établies et terminées. Ces données sont publiées dans le rapport annuel *Benefit Periods Established and Terminated Under the Unemployment Insurance Act* (n° de catalogue 73-201). Les données sur les assurés, au tableau 26, viennent du rapport sur le renouvellement des carnets d'assurance et des cartes de cotisation le 1^{er} juin 1958 et le 1^{er} juin 1959. Y sont compris les personnes qui versaient des cotisations à ces dates et les réclamants actifs. Le 1^{er} juin 1959, le nombre d'assurés a augmenté de 17,810 sur le renouvellement précédent de carnets pour atteindre 4,072,900. L'assurance-chômage a été étendue aux pêcheurs le 1^{er} avril 1957. Ce changement est d'un intérêt particulier parce que la plupart des pêcheurs commerciaux du Canada ne sont pas des salariés mais des pêcheurs à la part ou indépendants. Celui qui, le premier, acquiert la prise d'un pêcheur est considéré «employeur». Dans certains cas, il se peut que le premier acheteur soit actuellement l'employeur; dans d'autres, que ce soit l'acheteur de la prise; dans d'autres encore, que ce soit la personne ou l'organisme qui vend la prise pour le pêcheur. Les pêcheurs n'ont pas eu droit aux prestations avant la période de prestations saisonnières de 1957-1958.